

# Pour une mesure en faveur de l'élevage en zones humides



**Dr Thierry LECOMTE,**

*Président du Conseil Scientifique régional du Patrimoine naturel de Normandie & Administrateur Ramsar France*

**Sénateur Jérôme BIGNON,**

*Président de Ramsar France*

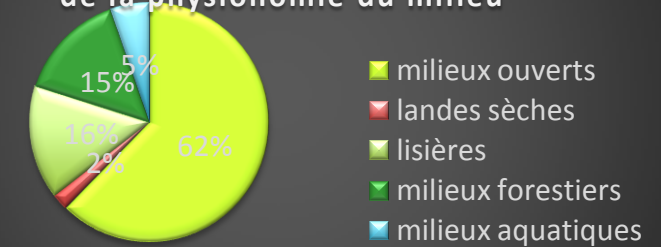
*Avec le concours du Groupe informel "Elevage en zones humides" de Ramsar France et des sites Ramsar concernés*



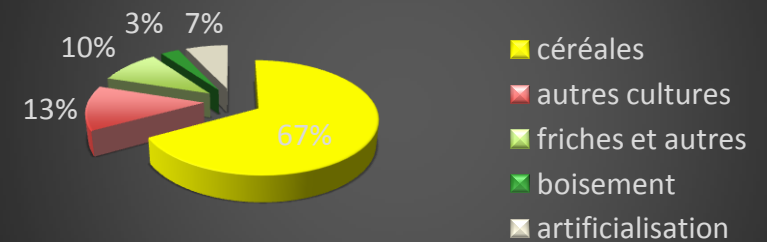
## Le point de vue de l'écologue:

- **Le cas général des prairies:**
- ❖ Les milieux ouverts (prairiaux) sont particulièrement riches du point de vue de la **biodiversité** ainsi que du point de vue des **fonctionnalités écologiques** associées comme des **services écosystémiques** rendus,
- ❖ Ils sont le support d'espèces et d'habitats visés par diverses **réglementations, conventions,**
- ❖ Ils sont en **forte régression** entre intensification par retournement et enrichissement et boisement par déprise,
- ❖ Ils sont très **peu protégés** et font souvent les frais **d'artificialisations diverses** : urbanisation, infrastructures,.....
- ❖ Ils ont gérés en grande partie par l'activité économique de **l'élevage, en très grande difficulté** de nos jours,
- ❖ Ce sont pourtant les prolongement dans le temps et/ou dans l'espace **d'authentiques milieux naturels** co-évolués avec les herbivores sauvages qui ont préexisté aux herbivores domestiques.

Représentation schématique des pourcentages de phanérogames du Nord de la France en fonction de la physionomie du milieu



Causes principales des modifications de prairies de 1970 à 1995 (IFEN, 1996)





# Le point de vue de l'écologue:

## • Le cas particulier des zones humides:

❖ C'est la double peine de la **diminution surfacique des zones humides qui se surajoute** au changement de destination des prairies

• La « triple peine » provient des **difficultés inhérentes aux zones humides en matière d'élevage:**

**Le cas du Marais Vernier est assez symptomatique et représentatif des difficultés qui conduisent à l'abandon progressif de l'usage par les éleveurs**

❖ **Années 50 : 100 exploitants agricoles (tous éleveurs principaux), année 2000 : 6 agriculteurs**

❖ **Les mesures agri-environnementales ont simplement ralenti l'évolution mais demeurent insuffisantes au vu des difficultés réelles et souvent croissantes en zone humide**

**ZH Injfos** ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

### L'élevage en zone humide : un service à la collectivité sous-payé ?

D'une façon générale, l'élevage s'est plutôt compliqué sur les plans administratif et réglementaire sans que sa valorisation augmente à raison de ces évolutions. En zone humide, la réglementation qui prend de plus en plus en compte la biodiversité et la ressource en eau complexifie encore davantage le métier d'éleveur.

#### Des pratiques extensives utiles

Pour nombre de marais, l'abandon de pratiques traditionnelles d'élevage, le plus souvent extensives, conduit à une désaffectation de ces espaces non drainables pour la culture mais précieux pour la collectivité. Il en résulte l'abandon et l'ensauvagement qui lui succèdent ou bien encore le développement d'usages tels que la poppiculture, la chasse, etc.

Beaucoup d'écologues estiment cependant que, du point de vue de la biodiversité, seul l'élevage extensif permet de maintenir des paysages favorables à divers assemblages d'espèces, que ce soit au niveau de la flore, de l'entomofaune\*, de l'avifaune\*\*, etc.

Ce service de maintien de la biodiversité rendu à la collectivité est insuffisamment pris en compte car, en amont de la vision écologique, se pose la question d'une pratique professionnelle confrontée à des contraintes très fortes liées à la spécificité de la nature humide de l'espace mais déclinées néanmoins de façon unique pour chaque zone humide. Encore non reconnues (à l'inverse des massifs montagneux bénéficiant d'une indemnité compensatoire d'handicap naturel – voir à ce sujet p. 12-13), les diverses contraintes spécifiques des zones humides qui s'ajoutent, et parfois entrent en synergie, déterminent un environnement professionnel plus rébarbatif qu'attractif pour de jeunes éleveurs.

#### Des milieux difficiles pour l'élevage

Les handicaps à surmonter relèvent de diverses catégories touchant au foncier, que ce soit à l'achat, mais aussi en matière d'imposition ou de taxes spécifiques de marais, à la géographie des marais qui détermine un déséquilibre important des corps de ferme, et bien sûr à la portance des sols.

La question de l'eau est également cruciale car chaque année diffère, entre inondation plus longue que prévue qui « brûle l'herbe » et relative sécheresse certains fois où il faut alors « charger de l'eau », l'adéquation avec le cheptel n'est jamais stabilisée. La qualité de l'eau des fossés où il s'abreuve est de plus en plus mise en cause selon son origine urbaine ou rurale, avec parfois des charges en métaux lourds, PCB<sup>†</sup>, dioxines, perturbateurs endocriniens...

La question agronomique reste posée avec, certes, une productivité primaire souvent élevée mais dont beaucoup de végétaux n'ont que peu de valeur fourragère et/ou sont peu appétents\*\* (joncs, liches...) et où parfois le complexe humique<sup>††</sup> bloque les oligo-éléments nécessaires au cheptel.

Sur le plan zootechnique, la sélection croissante des divers cheptels évolue vers des formes et des morphologies d'animaux de moins en moins à l'aise en zone humide et les pertes par empiétement demeurent nombreuses, avec souvent une usure prématurée de l'articulation lombosacrée qui raccourcit la carrière de l'animal.

Sur le plan vétérinaire, le parasitisme reste une question importante liée aux spécificités des zones humides et les diptères, par les létrantes<sup>†††</sup> induites voire les myiases<sup>††††</sup>, ne sont pas en reste.

#### Quel avenir pour l'élevage ?

Si autrefois l'art de l'élevage se transmettait d'une génération à l'autre, force est de constater qu'aujourd'hui une rupture est perceptible et les éleveurs non issus de ces marais ont plus de mal à conduire leur cheptel et ressentent un manque d'accompagnement technique.

L'élevage en zone humide se situe à un tournant important de son histoire. Si on ne reconnaît pas d'un côté les difficultés spécifiques des éleveurs et leur rôle joué dans la tenue des paysages à haute valeur culturelle, touristique et écologique, si on ne les aide pas également sur le plan technique et sur la valorisation des produits, si on n'informe pas les consommateurs sur la qualité de produits issus de ces élevages, la désaffectation continuera. Cela aura pour résultat le recours ultérieur à des restaurations à finalité paysagère et environnementale qui coûteront en définitive beaucoup plus chers à la collectivité.

T. Lecointre

**ZONES HUMIDES**  
Injfos

Vous retrouverez plus d'amples détails sur cette question dans le dossier L'élevage en zone humide de Zones Humides Injfos n° 29/06 de 2010 (sur [www.wvps.com/injfos/pt/pt/index.html](http://www.wvps.com/injfos/pt/pt/index.html)).

14 Zones Humides Injfos - n° 30/01 - 17/07 printemps 2016

Consignes:  
Thierry Lecointre  
Expert agricole  
herbivores  
biodiversité et  
fonctionnalités  
écologiques  
Réserve naturelle  
des Courtils de  
Bosqauxon  
7350, chemin  
des Courtils  
01300 Bosqauxon  
Tél : 01 33 49 08 37  
Courriel : [ecologie@bosqauxon.fr](mailto:ecologie@bosqauxon.fr)  
[a] gmail.com





## Le point de vue de l'éleveur:

- L'inondabilité:



Montée rapide de l'eau en période de pâturage



Inondation en Novembre



Retrait progressif de l'eau à partir de fin Mars

= baisse sensible de la production fourragère à la saison suivante





## Le point de vue de l'éleveur

- La portance des sols



Enlèvement du cheptel comme du matériel

Tracteurs 4 roues motrices, jumelages avant-arrière,  
Petite ou grande remorque .....  
..... soucis identiques!





## Le point de vue de l'éleveur:

- La valeur fourragère et l'appétence

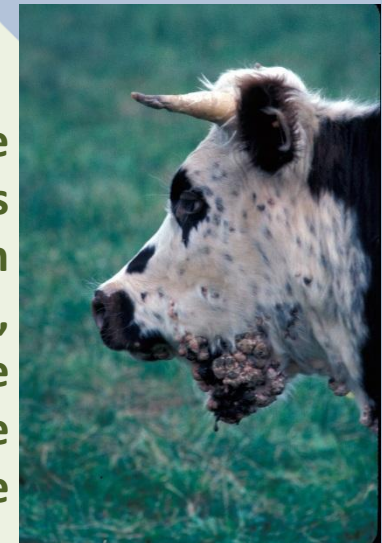


Prairies à laïches (carex), à joncs, à molinie, ... : valeur fourragère et/ou appétence faible!

Joncs pointus =  
blessure à la cornée =  
infection (kératite  
infectieuse) = animal  
borgne voire aveugle



De surcroît le complexe  
humique bloque certains  
oligoéléments carences en  
Magnésium, Sélénium,  
Zinc,... d'où perte de  
croissance et/ou pathologie  
spécifique





## Le point de vue de l'éleveur:

- **La complexification des réglementations encadrant l'élevage: exemple du bouclage**



D'un côté de plus en plus de troupeaux allaitants avec des animaux de moins en moins docilisés (plus d'animaux par exploitation, moins de personnel)

De l'autre côté une administration de plus en plus exigeante en matière de traçabilité, identification des veaux sous 48h.... À condition de les localiser, de les attraper, de ne pas se faire tuer par la mère.....



Surcoût des structures « intermédiaires » : GDS, ARIC, du matériel d'identification,..... mais baisse du prix de vente de la viande

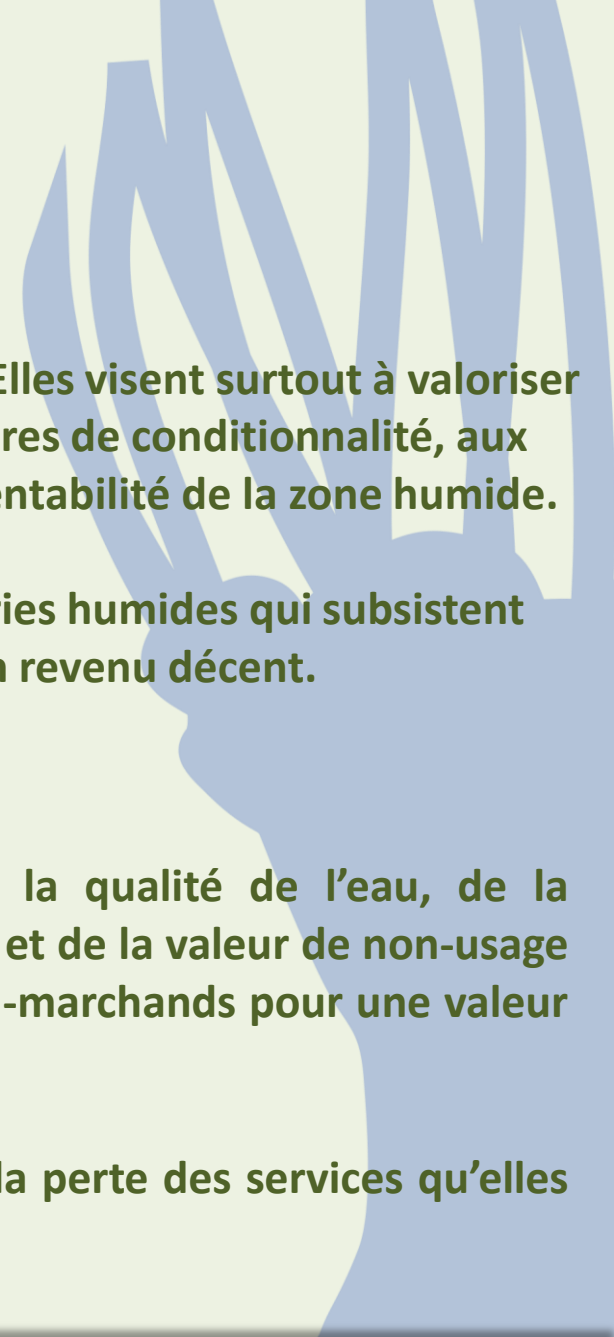
- **Les problèmes sanitaires spécifiques : douve du foie**
- **L'accessibilité et la distance par rapport au corps d'exploitation**





## Le point sur les aides actuelles:

- **Les aides octroyées aux exploitations en milieu humide:**
  - ❖ ne diffèrent que très peu des aides classiques appliquées à l'échelon national. Elles visent surtout à valoriser les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et à répondre aux critères de conditionnalité, aux normes européennes et françaises, et non pas à compenser le différentiel de rentabilité de la zone humide.
  - ❖ De 2000 à 2010: régression forte des prairies humides et presque 50% des prairies humides qui subsistent sont dégradées par des pratiques d'intensification (ex. anti dicot.) afin d'obtenir un revenu décent.
- **Et pourtant:**
  - ❖ Sur la base l'évaluation des services de régulation du climat global, de la qualité de l'eau, de la pollinisation, de la chasse, des aménités paysagères, des produits de l'élevage et de la valeur de non-usage de la biodiversité, les prairies humides, en bon état, rendent des services non-marchands pour une valeur estimée *a minima* de **1100 à 4600 €/ha/an**.
  - ❖ Il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement.







# Vers une ISZH ?

- Parmi les difficultés identifiées, figurent :
  - ❖ l'absence d'inventaire commun des zones humides métropolitaines, donc l'incapacité à produire la surface de zones humides qui pourraient bénéficier d'une mesure commune, et donc de chiffrer la mesure ;
  - ❖ les initiatives locales, consommatrices d'énergie et ne pouvant constituer une synthèse nationale ;
  - ❖ la crainte de voir disparaître d'autres mesures territoriales comme les MAEC au profit d'une indemnité spécifique zone humide (ISZH) sans engagement spécifique ;
  - ❖ plus largement, la peur de trouver la concrétisation de l'ISZH dans les crédits affectés à l'ICHN Montagne ;
  - ❖ le faible soutien de la profession agricole dans son ensemble pour l'obtention de la mesure, en dehors des responsables directement concernés.
- Ce qui a changé aujourd'hui :
  - ❖ la crise sévère vécue par l'élevage et les prairies, dont les surfaces présentant l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) le plus faible ;
  - ❖ le rôle reconnu des zones humides pour atténuer les effets attendus du changement climatique (stockage de CO<sub>2</sub>, zones d'expansion de crues, etc.) et en tant que réservoir de biodiversité ;
  - ❖ le rôle accru des agences de bassin dans les dispositifs de préservation et de gestion des zones humides ;
  - ❖ la création de l'association Ramsar France qui fédère la majorité des zones humides reconnues par la France comme étant de valeur internationale ;
  - ❖ le portage national de la notion d'ISZH dans le 3<sup>e</sup> Plan national d'actions pour les milieux humides lancé en 2014 (Axe 4.1, Action 23) ;
  - ❖ la possibilité, technique et administrative de mettre en place l'ISZH
  - ❖ Les obligations nées de la TVB





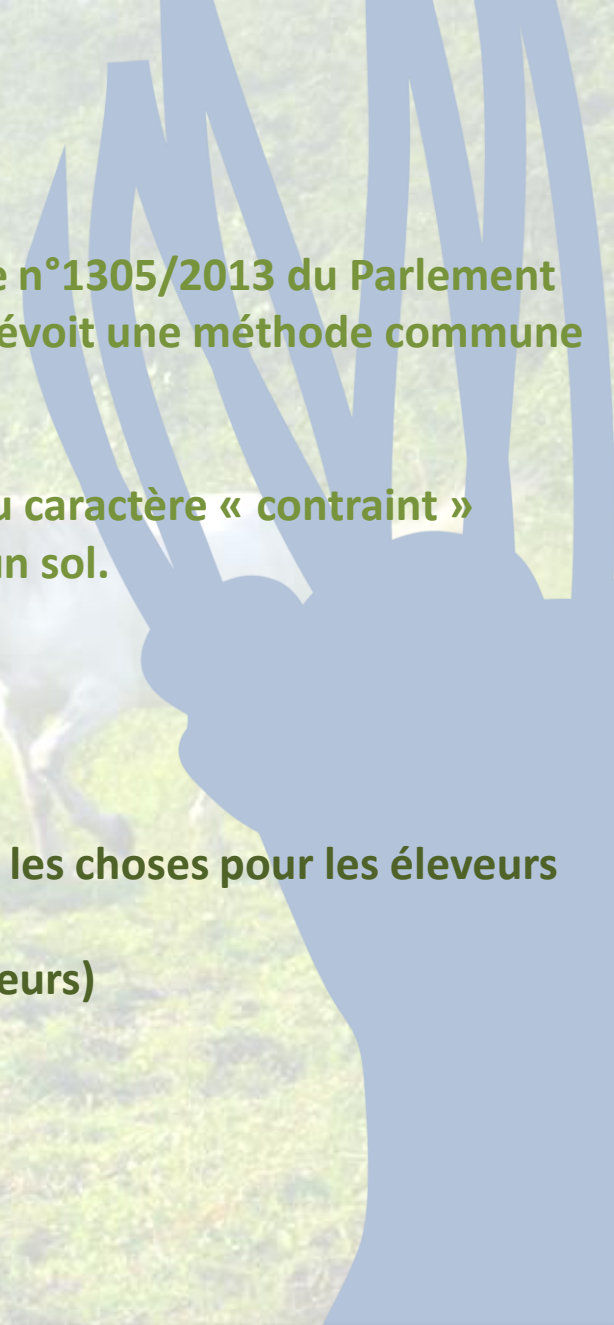
# Vers une ISZH ?

- la révision des zones défavorisées est en cours

- ❖ la révision des zones défavorisées est en cours : le règlement Union Européenne n°1305/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au développement rural prévoit une méthode commune à tous les Etats membres de l'UE pour la délimitation de ces zones.
- ❖ Cette méthode s'appuie sur la détermination selon huit critères biophysiques du caractère « contraint » d'une commune. Un de ces huit critères concerne le **caractère hydromorphe** d'un sol.

- Mais il faut se dépêcher...

- ❖ l'accord de libre-échange CETA avec le Canada, s'il est signé, ne va pas arranger les choses pour les éleveurs
- ❖ Un agriculteur se suicide tous les deux jours, principalement dans l'Ouest (éleveurs)





## Vers une ISZH ?

### Proposition d'une mesure de « Maintien de l'élevage en zones humides » liée aux sites Ramsar

- ❖ Les 44 sites Ramsar représentent un terrain d'expérimentation idéal : ils sont identifiés, leur surface est connue, ils sont dotés d'un coordinateur et, surtout, ces territoires **sont reconnus d'importance internationale**,
- ❖ Nécessité d'une aide «socle de base» complétée par MAEC en fonction des engagements agri-environnementaux,
- ❖ Définition d'un seuil du « socle » suffisamment incitatif mais pas trop pour ne pas faire abandonner les MAE

#### *Proposition nationale en faveur du « maintien de l'élevage en zones humides »:*

- 1 niveau d'engagement de 150€ par hectare,
- Sur les prairies permanentes,
- A l'intérieur des sites Ramsar et zones contigües inventoriées ayant vocation à devenir Ramsar,
- Avec des engagements basiques,
- Dispositif cumulable avec les MAEC,
- Siège d'exploitation à l'intérieur ou à l'extérieur du site,
- Pour les élevages laitiers et allaitants.

- ❖ 137000 hectares concernés soit 20 Meuros (*ICHN Montagne = 928 Meuros*)





## Conclusion

- la responsabilité de l'état français /sites RAMSAR

- ❖ l'Etat français, en ratifiant la convention de Ramsar, a pris l'engagement de maintenir voire de restaurer les caractéristiques écologiques de ces zones humides d'importance internationale et de défendre l'utilisation rationnelle des zones humides en général. Une attention particulière doit donc être portée aux sites Ramsar.

- ❖ Il y a une triple situation d'urgence:

- Pour les prairies humides et leur écologie où la situation n'a jamais été aussi mauvaise
- Pour les éleveurs sur prairies humides dont la situation socio-économique n'a jamais été aussi mauvaise
- Pour répondre aux grands enjeux climatiques, hydrologiques, biologiques,..... qui concernent chacun d'entre nous!

- ❖ Les écologues doivent s'impliquer aux côtés des éleveurs, des politiques et des administrations concernés :  
*«Le scientifique doit descendre sur la place publique et s'exprimer haut et fort quand sa discipline se trouve impliquée dans le devenir de la société.» Albert Jacquard*



«La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre »

*Beaumarchais*

Merci de votre attention

